



# FICHE D'INSCRIPTION - SORTIE PLONGEE

**SORTIE DU :** / / au / /

**LIEU :** \_\_\_\_\_

**PLONGEUR(S)**

Nom : \_\_\_\_\_

Niveau :

Prénom : \_\_\_\_\_

Déb.  N1  N1 conf.(+ de 10 plongées)

HP  Ayant-droit  Extérieur

N2  N3  N4

Date du certificat médical: / /

Autres(PADI,...) : \_\_\_\_\_

Inscrit au club SAS HP ?  oui  non

Si encadrant :  E1  E2  E3

Nom : \_\_\_\_\_

Niveau :

Prénom : \_\_\_\_\_

Déb.  N1  N1 conf.(+ de 10 plongées)

HP  Ayant-droit  Extérieur

N2  N3  N4

Date du certificat médical: / /

Autres(PADI,...) : \_\_\_\_\_

Inscrit au club SAS HP ?  oui  non

Si encadrant :  E1  E2  E3

Nom : \_\_\_\_\_

Niveau :

Prénom : \_\_\_\_\_

Déb.  N1  N1 conf.(+ de 10 plongées)

HP  Ayant-droit  Extérieur

N2  N3  N4

Date du certificat médical: / /

Autres(PADI,...) : \_\_\_\_\_

Inscrit au club SAS HP ?  oui  non

Si encadrant :  E1  E2  E3

**ACCOMPAGNATEUR(S)**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

**ENFANT(S) de - 16 ans : sous la responsabilité des parents.**

Nom	Prénom	Age	Niv. plongée (si besoin)

Pour vous contacter :

(portable) : \_\_\_\_\_ (perso) : \_\_\_\_\_ (professionnel) : \_\_\_\_\_

**EMPRUNT DE MATERIEL** (indiquez le nombre correspondant)

12 l	15l	Bi	Détendeur	Dét. Secours	Gilet	Profond.	Boussole	Phare

Il est conseillé aux participants qui souhaitent des combinaisons de les louer auprès des magasins spécialisés, avant leur départ. Le club qui nous reçoit n'est pas forcément équipé.

**MONTANT DE L'ACOMPTE A PRELEVER** : \_\_\_ personnes x \_\_\_\_\_ Euros = \_\_\_\_\_ Euros

**Je ne souhaite pas utiliser mon JOKER pour cette sortie** (applicable uniquement sur le coût des plongées des employés HP)

J'ai pris connaissance et j'accepte les modalités d'inscription décrites au verso,

Date d'inscription : / /

Signature :

# MODALITES D'INSCRIPTION

## CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Seules les personnes étant à jour de licence et de cotisation peuvent s'inscrire à une sortie. Toute inscription doit s'accompagner d'un accord pour prélèvement du montant de l'acompte fixé par l'organisateur pour chaque participant. Le prélèvement pour le montant de l'acompte sera déclenché au retour de la fiche d'inscription dûment signée. Le prélèvement se fera par l'intermédiaire d'une facturation du CE HP.

En cas d'annulation, la commission sortie fera son possible pour rembourser la totalité des frais engagés. Si toutefois, l'annulation s'avérait impossible, les sommes retenues par les organismes d'hébergement et les clubs de plongée ne seront pas restituées ou pourront être réclamées si elles sont dues.

## PRET DE MATERIEL :

Chaque plongeur doit venir retirer le matériel qu'il emprunte au club le jour fixé par l'organisateur de la sortie, au local du club. Toute perte ou dommage entraînera le paiement de la valeur usagée du matériel. Ce dernier est à restituer rincé et séché, à la date fixée par l'organisateur après la sortie. Il est conseillé de signaler les éventuels problèmes techniques qui ont pu survenir lors du séjour.

## CONDITION DE SEJOUR :

L'organisateur de la sortie assure la réservation du séjour mais n'interviendra en aucun cas dans les litiges qui pourraient opposer un participant et le logeur. De même l'organisateur ne gère ni la répartition dans les véhicules, ni les logements (sauf cas particuliers).

Toute plongée non effectuée, par choix du plongeur, ne sera en aucun cas remboursée. Le tarif des plongées étant calculé sur la base d'un forfait.

## PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT DURANT LE SEJOUR :

- Licence en cours de validité.
- Justificatif du niveau de plongée (Carte CMAS).
- Certificat médical en cours de validité (moins de 1 an).
- Photo d'identité (si tel est le besoin, cette option vous sera demandée dans le courrier d'accompagnement).

## PROCEDURE D'INSCRIPTION :

Une demande de participation doit faire l'objet d'un dossier d'inscription comportant pour chaque sortie:

- Une fiche d'inscription dûment remplie et signée.

L'ensemble du dossier devra être ensuite remis à l'organisateur de la sortie, au plus tard à la date spécifiée.

Le solde des frais de séjour pourra être demandé avant le départ.